

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 février 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3998-2017.

Révision de certains aspects de la décision D-2016-191 rendue au dossier R-3970-2016 portant sur la cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro.

**Planification d'audience par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier :

- **Séquence des différentes parties de l'audience :** Nous sommes entièrement d'accord avec Gaz Métro (B-0058, lettre du 22 fév. 2017) afin qu'il soit procédé d'abord au témoignage de Monsieur Renaud-François Lortie, puis que chaque participant ne plaide qu'une seule fois (à la fois sur la demande de révision, puis sur la demande de sursis), suivi d'un droit de réplique de Gaz Métro. Si Gaz Métro ne l'avait pas fait, nous aurions logé une telle proposition nous-mêmes. Notre argumentation écrite est déjà structurée ainsi.
- **Contre-interrogatoire de Gaz Métro :** Dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0003, nous avons indiqué ne pas requérir la présence du témoin de Gaz Métro, Monsieur Lortie. La Régie a toutefois requis sa présence pour contre-interrogatoire. Dans les circonstances, nous lui poserons quelques questions afin de précision. Durée prévue de 15 minutes.
- **Argumentation unique sur la demande de révision puis sur la demande de sursis :** Durée prévue de 90 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.